

coûteux il est sans valeur, mais je soutiens que bien souvent c'est ce qui arrive, et je crois qu'il est passablement évident que ces produits se substituent non seulement au beurre mais aussi, dans une certaine mesure, au saindoux de bonne qualité, dont nous avons exporté environ 18 millions de livres l'an dernier.

Nous prétendons de plus que les propriétés des vitamines que contiennent ces produits manufacturés ainsi que leurs qualités digestives se trouvent plutôt dans la réclame que dans la réalité et que personne n'en souffrirait si l'on diminuait l'usage de ces produits. J'ai passé les premières années de ma vie sur une ferme du Manitoba où ces succédanés étaient inconnus et plusieurs de mes aïeux qui vivent encore et qui ont dépassé de beaucoup l'âge de quatre-vingts ans, n'ont jamais employé chez eux autre chose que de la graisse animale.

Nous espérons qu'il sera possible de trouver un moyen de diminuer la fabrication et la distribution des produits en question de façon que notre produit naturel, le beurre, puisse avoir la place à laquelle il a droit sur nos tables canadiennes et que l'on puisse régler de cette façon en partie, sinon complètement, le problème de l'excédent exportable.

Voici la réponse que j'ai envoyée à M. Fraser le 25 juin :

Cher monsieur Fraser,

Pour faire suite de nouveau à votre lettre où vous parlez des huiles végétales, je dois dire que vos commentaires sur les effets de la publicité m'ont donné une idée qui, je crois, pourrait améliorer la position des produits du bétail. Pour quiconque voyage au Canada, il est bien évident que nous ne tirons pas tout le parti possible du marché qui est à notre disposition pour des produits comme le beurre et le fromage et quelques autres que je pourrais mentionner. Partout où l'on va, on voit des affiches annonçant un succédané quelconque mais bien peu qui annoncent les produits qui intéressent surtout ceux qui, comme nous, vivent sur des fermes. Vous remarquerez peut-être que j'ai fait insérer dans le budget supplémentaire un crédit de \$300,000 destiné à encourager la vente des produits agricoles. Je me rends en Angleterre le 11 juillet dans le but de voir sur place ce que font certains de nos concurrents sur ce marché. J'espère pouvoir à mon retour prendre des mesures pour encourager la vente des produits agricoles sur le marché domestique ainsi que sur le marché anglais. Dès mon retour, et avant de prendre une décision au sujet de la ligne de conduite à suivre et de la loi à faire adopter, j'espère avoir l'occasion de discuter cette question avec vous.

En réponse, M. Fraser m'adressa une lettre le 26 :

Cher monsieur Gardiner,

Mille remerciements pour votre lettre du 25 courant. C'est une communication vraiment encourageante, et je vous serais infiniment reconnaissant de me procurer l'occasion de discuter toute cette affaire avec vous à votre retour. Dans l'intervalle, pour votre gouverne, je vous inclus copie d'un télégramme que j'ai expédié aujourd'hui aux secrétaires des diverses associations de beurrieres dans l'Ouest.

Bien à vous,

A. C. Fraser.

Ce télégramme parle de la nécessité de répondre aux exigences du marché anglais en ce

[L'hon. M. Gardiner.]

qui concerne le beurre. Voilà la correspondance. J'en ai donné lecture afin de corroborer la déclaration qu'a faite le ministre des Finances hier à l'effet que, comme on peut s'en rendre compte dans la correspondance, on n'a exercé aucune pression sur le Gouvernement, avant que nous nous rendions en Angleterre, pour lui faire prendre une attitude particulière à ce sujet, au moins une attitude en rapport avec l'accord commercial avec la Grande-Bretagne.

M. HARRIS: Il y a juste une petite phrase qui dit "au Gouvernement par votre intermédiaire".

L'hon. M. GARDINER: Oui; le ministre des Finances conviendra avec moi que la substance de ces lettres a été soumise au ministère. Les observations dont on a parlé hier après-midi ou hier soir ne concordent pas tout à fait avec celles que contiennent ces lettres. M. Fraser, en sa qualité de secrétaire du Conseil de l'industrie laitière, s'est montré apparemment très satisfait de la correspondance et des propositions que l'on a faites dans le but d'aider à la vente des produits agricoles, sur laquelle les honorables députés ont tant insisté dans nos discussions.

En cherchant dans les dossiers pour savoir s'il y avait quelque autre lettre à laquelle on aurait pu faire allusion, j'ai recueilli beaucoup de renseignements à cet égard. Je vois que la dernière lettre insistant sur cette question, avant celle que je viens de lire, fut écrite en mars 1932, et elle est adressée à l'ex-ministre de l'Agriculture. Elle mentionne les observations d'une vingtaine de maisons de salaison et celles des Fermiers-Unis de l'Ontario au sujet de l'inclusion des dispositions alors projetées dans l'accord de 1932.

C'est-à-dire qu'avant de réunir ceux qui devaient assister à cette conférence, on avait apparemment beaucoup discuté cette question, au sein d'une vive agitation. Je devrais inclure dans le dossier au moins deux autres lettres en même temps que celles que j'ai lues.

Le 5 mars 1932, une lettre fut adressée de Kitchener au ministre de l'Agriculture d'alors, conçue en ces termes sur le papier à lettre de Dumarts Limited :

Au sujet de la requête relative au droit sur les huiles végétales concernant la préférence britannique.

J'ai le plaisir d'inclure l'approbation des Fermiers-Unis de l'Ontario. Il a été difficile de les amener à considérer cette question sous son vrai jour. Je m'attends à plusieurs autres approbations d'ici à quelques jours.

Respectueusement soumis,

Votre tout dévoué,

R. D. Morrison,
Président.